**Conseil municipal de Culhat : séance du 30 mai 2022**

Le Conseil municipal s’est réuni le 30 mai à 19 h 30, à la salle des fêtes de Culhat.

**Présents** – Mmes, MM. : Gilles BERGAMI (Maire), Myriam DUPORGES (1ère adjointe), Patrick GIRAUD (2e adjoint), Julie MONTBRIZON (3ème adjointe), Julien POTELLERET (4e adjoint), William BAGGI, Dominique CHAMPAGNOL, Marie-Laure MORGE, Cyril POTELLERET, Aline ROCHE, Roland DURIF, Stéphanie THIODAT, Thierry BACHELLERIE.

**Absents excusés** - MM. Philippe BEAUVOIR, Rémi NOIZIER.

Signature de la feuille de présence en début de séance et constatation que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Patrick GIRAUD.

Les décisions et échanges sont résumés ci-après

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. **Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants**

A compter du 1er juillet 2022, et pour toutes les collectivités, la publicité des actes et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée, par principe, sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d’une dérogation et peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique. Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l’unanimité, choisit le statu quo (affichage et format électronique sur le site de la commune)

1. **Devis SCP Energy : entretien de la climatisation de la Maie de Culhat**

Il est nécessaire que la climatisation de la Maie de Culhat soit couverte par un contrat d’entretien. L’entreprise SCP ENERGY propose un devis de 120 € TTC pour deux interventions dans l’année. Ce montant sera refacturé à la Maie de Culhat

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l’unanimité le devis ci-dessus.

1. **Modification d’un nom de rue**

Il est nécessaire de renommer l’actuelle « rue de la Mairie », car la mairie est installée place de la Charme depuis déjà plusieurs années. Il a été demandé aux élèves de soumettre plusieurs propositions de nom.

Après échanges sur ces propositions, le choix s’est porté sur « Rue de l’Avenir ».

Le Conseil municipal valide ce choix par 12 voix pour et 1 voix contre.

1. **Convention achat de matériel pour le Rased (Réseau d’Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) et les écoles**

Depuis janvier 2019, la gestion administrative du Rased était assurée par le Centre Intercommunal d’Action Sociale de Thiers Dore et Montagne. A compter du 1er janvier 2022, cette gestion est transférée à la communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Il est proposé aux communes hors de ce territoire d’approuver la nouvelle convention qui liera les différents signataires pour une durée d’un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Après délibération, le Conseil municipal, à l’unanimité, valide cette proposition.

1. **Subvention du stage cirque**

Le stage d’initiation des enfants aux métiers du cirque a été essentiellement financé par subvention du département et participation des parents concernés. Il reste une prise en charge de 450 € par la commune.

Après délibération, le Conseil municipal, à l’unanimité, valide cette prise en charge.

1. **Don d’un terrain à la commune**

Un habitant de Culhat souhaite faire don à la commune d’un terrain de 1 727 m2, situé à Terre Marchand et cadastré ZR n°148.

Selon avis notarial, l’acquisition pour un euro symbolique est la plus avantageuse financièrement. Les coûts associés sont de 146,24 €. La parcelle sera, de plein droit, intégrée au domaine public communal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l’unanimité, valide les modalités ci-dessus.

1. **Commission de contrôle des élections : remplacement d’un titulaire**

A la suite de la démission de Madame Jeanne VALLON, il est nécessaire de pouvoir au siège vacant. Monsieur le maire propose à Monsieur Thierry BACHELLERIE de prendre ce siège.

Le Conseil municipal valide cette proposition par 12 voix pour et 1 abstention (celle de l’intéressé pour la bonne forme).

1. **Admission de créances irrécupérables en non-valeurs**

A la demande du comptable public, 5 créances (totalisant 1,46 €) devenues irrécupérables doivent être, pour la bonne forme, passées en non-valeurs.

Après délibération, le Conseil municipal approuve cette demande à l’unanimité.

1. **Décision modificative**

Elle est nécessaire pour régulariser, au budget 2022, la cession d’un véhicule pour un montant de 350 €.

Après délibération, le Conseil municipal approuve cette modification à l’unanimité.

1. **Demande de subvention de 2 associations de Culhat**

Deux demandes de subventions émanant d’associations communales ont été reçues :

* Association GV SENIORS CULHAT : 300 €
* Association sportive équestre de Médagues : 350 €.

Les subventions accordées par la commune sont, par défaut, limitées à 305 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide d’attribuer, pour l’année 2022, une subvention de 305 € :

* Association GV SENIORS CULHAT : 12 voix pour et 1 abstention ;
* Association sportive équestre de Médagues : 12 voix pour et 1 voix contre.

1. **Indemnité de gardiennage de l’église ND de l’Assomption**

Cette indemnité est de 365 € brut par an. Il est proposé de reconduire ce montant pour 2022.

Pour l’année 2022, c’est Madame Nicole TURGON qui assure le gardiennage de l’église.

Après délibération, le Conseil municipal approuve cette demande à l’unanimité.

1. **Restitution d’une caution**

A la suite de la résiliation du bail de location de l’appartement situé 7 rue Saint-Vosy, (1er étage de l’ancienne Poste), l’état des lieux ne présente pas de dégradations notables. Il est proposé de restituer la caution de 302,26 € à l’ex-locataire

Après délibération, le Conseil municipal approuve cette proposition à l’unanimité.

**Questions diverses**

* **Autorisations d’absences des agents**

Il convient de formaliser les modalités d’autorisation d’absences des agents. Isabelle Coucardon se renseignera auprès du Centre de gestion et William Baggi recueillera les textes pertinents.

* **Remplacement des panneaux abimés pour les reprises des concessions au cimetière**

Aline Roche et Dominique Champagnol feront le nécessaire.

* **Réforme des règles de publicité, d’entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

M. le Maire donne lecture d’une note de la préfecture. Il convient de s’assurer/ confirmer que la commune applique le dispositif défini.

* **Respect des principes de laïcité et de neutralité des services publics**

M. le Maire donne lecture d’une note à cet effet. L’ensemble des élus confirme leur adhésion à ces principes.

* **Formation défibrillateur**

Elle est prévue pour le vendredi 3 juin à 14 h 30 à la mairie.

* **Projet modification du carrefour « rue de la Poste »**

M. le Maire présente brièvement les grandes lignes du projet actuellement à l’étude.

* **Concert le 11 juin à l’église**

Ce concert, par la chorale de Maringues, aura lieu le 11 juin à 20 h 30.

* **Décharge sauvage à Bassinet**

Elle s’agrandit au fil des années et dégrade l’environnement. Le mécontentement est croissant : une lettre d’un collectif pro-environnement a été reçue à la mairie. Gilles Bergami et Julie Montbrizon se proposent de faire le point sur place afin d’identifier les actions à prendre.

* **Projet City (équipements sportifs)**

Marie-Laure Morge explique que pour bénéficier d’une subvention pour ce projet, il est nécessaire d’avoir conclu des conventions avec des associations sportives qui proposent au moins deux activités. Elle demande donc aux conseillers d’en parler aux associations qu’ils connaissent.